

LES FOSSÉS: BARRIÈRE ET SIGNALISATION QUELQUES EXEMPLES NORMANDS

Geertrui BLANCQUAERT *

INTRODUCTION

Il nous a semblé que la table ronde de Ribemont était une invitation et une occasion de présenter certains gisements fouillés sur le tracé A29, entre Le Havre et Saint-Saëns en Seine-Maritime, sous un angle autre que celui de la simple description. En effet, c'est un schéma théorique qui a guidé le choix des sites à exposer afin d'illustrer au mieux le sujet posé: « Des enclos, pourquoi faire? ». L'article de référence reste pour nous celui de J. Collis, *Structures d'habitat et enceintes de l'Âge du Fer* (COLLIS 1993). Quatre sites particuliers, par leur aspect morphologique, soit par la coexistence d'un espace domestique et funéraire permettent d'aborder plusieurs volets de l'identification fonctionnelle d'une enceinte. Devant le nombre croissant de ce type de gisements, le premier stade d'analyse, qui est la classification morphologique, se voit actuellement dépassé pour laisser la place à l'interprétation de l'unité qu'un enclos entoure afin d'instaurer une hiérarchisation. Les occupations rurales de type fermé se révèlent, effectivement, diversifiées tant par les activités que l'on exerce que par le statut social qu'elles reflètent.

Il est généralement admis que les enclos font office d'abord de « clôture » et non de système de défense (MENEZ 1994). En dépit de la morphologie des enclos (fossé simple, taluté, palissadé...), deux questions cruciales s'imposent: qu'est-ce que les fossés entourent et sur quoi débouchent-ils à l'extérieur? En fournissant une réponse à ces interrogations, les sites peuvent être intégrés dans une classification explicative de l'enceinte comme celle qui a été définie par Collis (1994). Pour cet auteur, l'enclos symbolise l'esprit d'unité, le « souhait » de délimiter l'espace. Il part du plus vaste (limite à dimension territoriale ou régionale) vers le plus détaillé (à usage spécifique).

LES SITES

LE SITE À CARACTÈRE OSTENTATOIRE ET À DIMENSION TERRITORIALE

Le premier exemple que nous souhaitons aborder se singularise par son emplacement stratégique et par sa structuration originale. Il s'agit de Saint-Aubin-Routot "Routot I et II" situé sur la frange méridionale du plateau surplombant le vallon de Rogerville et son annexe, un vallon sec affluent. Un puissant fossé délimite ces deux langues de terre, respectivement de 1,4 ha ("Routot I") et 1 ha ("Routot II") et forme ainsi un double éperon barré. L'agencement des fossés dresse un plan régulier et symétrique, dépourvu d'autres structures (fig. 1). Les ouvertures sont dotées d'une entrée monumentale. L'espace vierge, d'environ 8 m entre le fossé principal et les fossés perpendiculaires, évoque l'existence d'un talus interne. Une céramique de qualité, qui rappelle par ailleurs le répertoire armoricain, associée à des rognons de silex et du grès tapissent un des petits fossés internes. Le grand fossé, au contraire, a livré un corpus céramique domestique composé de vases tronconiques, de formes ouvertes basses et de pots ovoïdes à lèvre éversée et également de rares scories et des fragments de moules (fig. 2). La chronologie reste très difficile à établir, sachant que ce monument a pu connaître une durée d'occupation assez longue comme en témoignent les traces de curage attestées dans le profil d'équilibre du comblement. Toutefois, le matériel suggère une appartenance à La Tène moyenne.

Au regard de ces éléments, il semble que cet aménagement monumental a tout d'abord su exploiter la topographie naturelle. Sa position de hauteur lui permet de dominer l'embouchure de la Seine et d'en apprécier la vue panoramique. Une telle installation a pu se motiver par la volonté d'être vu de loin et d'impressionner les arrivants par l'estuaire. Toutefois, dans quel sens faut-il l'interpréter: est-ce une entrée vers le plateau ou plutôt une sortie vers un précipice (dénivelé de plus de 90 m)? A-t-il une fonction rituelle?

* Base AFAN
00 rue Victor Hugo
F - 59350 SAINT-ANDRÉ-lès-LILLE

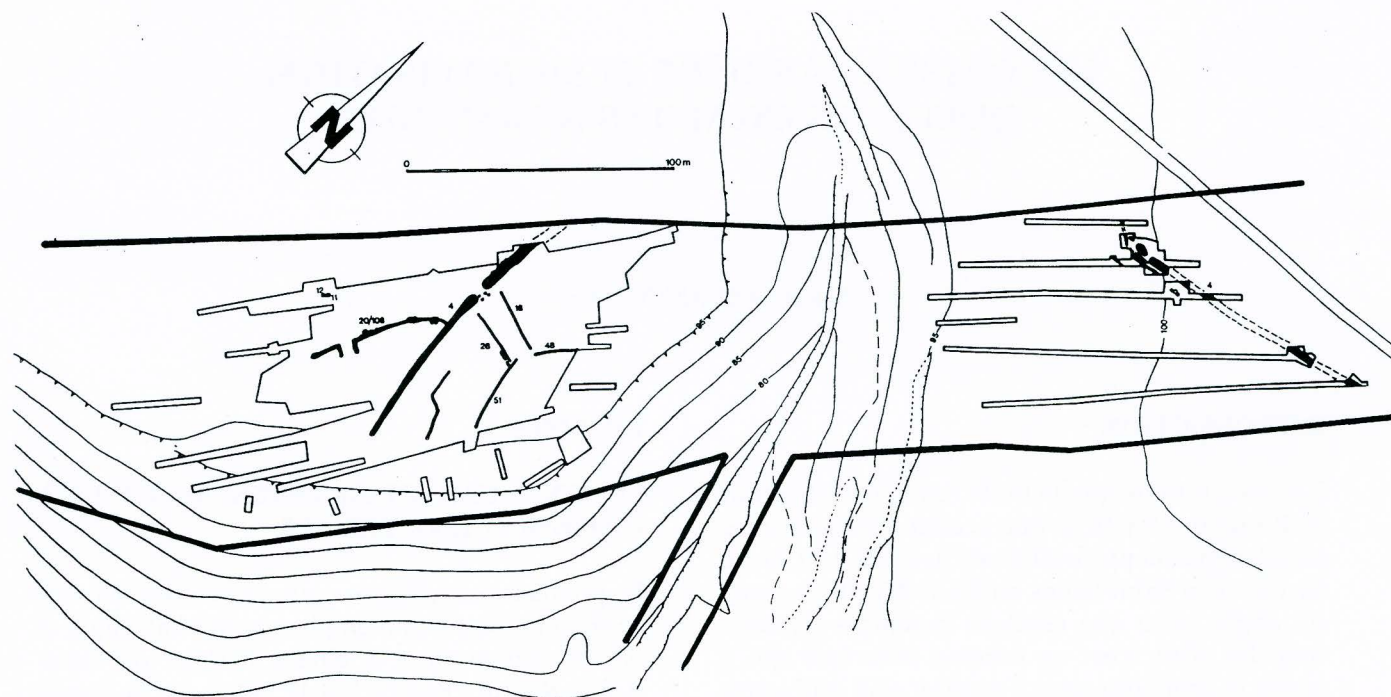


Fig. 1: Saint-Aubin-Routot "Routot I et II"; plan d'ensemble.

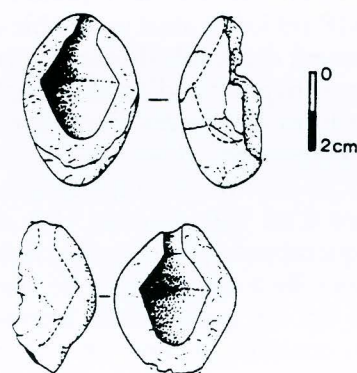


Fig. 2: Saint-Aubin-Routot "Routot II"; moules issus du fossé 4 (dessin Emmanuel GHESQUIÈRE).

En tout état de cause, ce gisement est révélateur d'un travail collectif émanant probablement d'une instance dirigeante et qui a nécessité la coordination de la main-d'œuvre. Son rôle principal réside dans le caractère ostentatoire. Toutefois, en dépit de son contexte chronologique flou et *a priori* antérieur à l'émergence des *oppida*, le site s'inscrit, de manière plus discrète car totalement enfoui, dans le paysage de ces derniers (fig. 3, haut et bas). On ne peut ignorer la situation géographique favorable de l'actuelle Seine-Maritime et plus particulièrement du Pays de Caux. En effet, celui-ci est délimité par des barrières naturelles, au nord et à l'ouest par la Manche et au sud par la Seine. Cette dernière correspond à la frontière sud de la Gaule belge avant le rattachement des Calètes et Vélocasses à la Lyonnaise. Selon la carte de répartition des *oppida*, ceux-ci accentuent ces limites naturelles, ils ponctuent la Seine et dominent l'estuaire. Si la rivière

possède une valeur de limite régionale, la disposition des *oppida* suggère une limite à dimension territoriale. Le site de Saint-Aubin-Routot peut être considéré comme un point d'ancrage précurseur d'un aménagement de nature tribale.

LE FOSSÉ POUR DÉLIMITER UNE ACTIVITÉ PARTICULIÈRE

Le second exemple illustre l'aspect de l'usage des terres et éventuellement la vertu symbolique d'une structure fossoyée. Il s'agit du gisement multipériode (Campaniforme, Âges du Fer, gallo-romain) d'Hautot-le-Vatois "La Plaine du Bosc Renault" (1) et dont la caractéristique majeure concerne un puissant fossé. Orienté nord-est/sud-ouest, son tracé est connu sur 110 m de long. Selon les profils relevés (formation de chablis, recréusement) et les menus indices matériels, il semble plausible qu'il a connu une durée d'existence très longue ou du moins, qu'il a été longtemps visible dans le paysage comme en témoigne par ailleurs la microtopographie actuelle. En effet, le profil le long du site montre une succession de cinq unités topographiques qui ont dû jouer un rôle non négligeable dans le choix des implantations humaines: d'ouest en est, on observe une première butte suivie d'un léger replat bordé d'un versant en pente douce, un petit vallon sec, un deuxième versant plus court et plus abrupt que le premier et une seconde butte (fig. 4).

(1) - Une publication du site dans sa totalité est prévue (une demande d'aide à la publication a été déposée au S.R.A. de Haute-Normandie en septembre 1999).

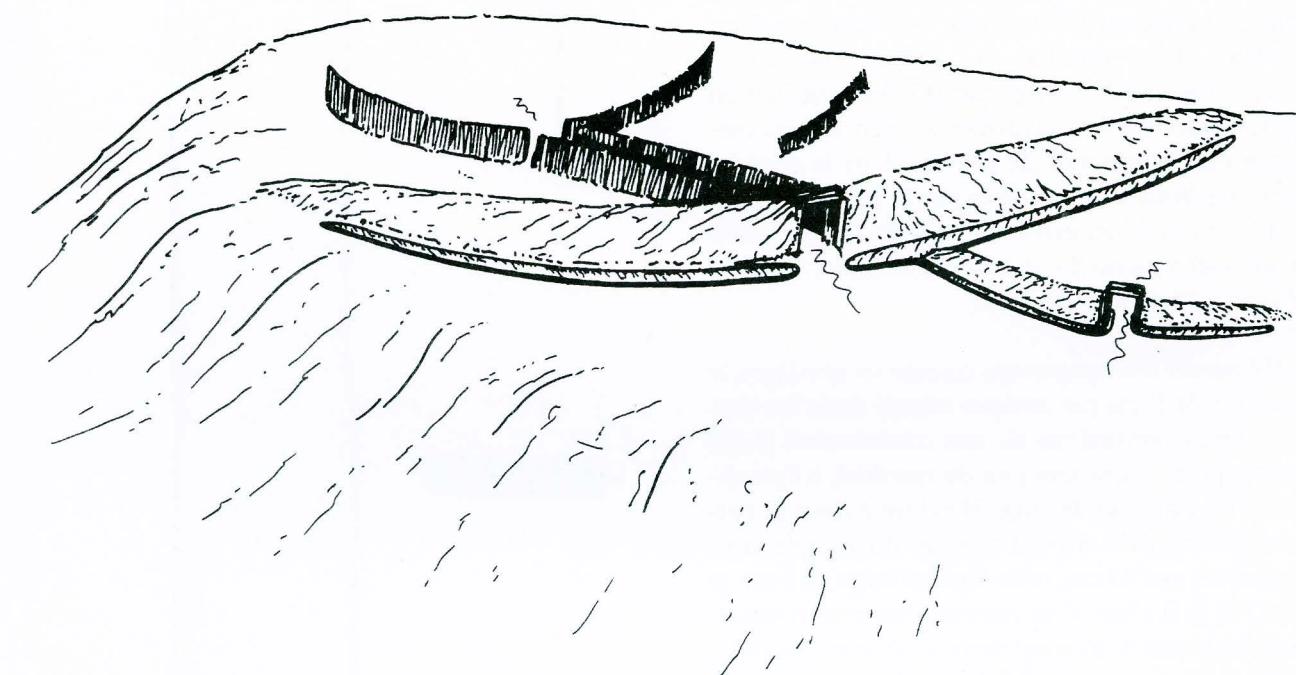
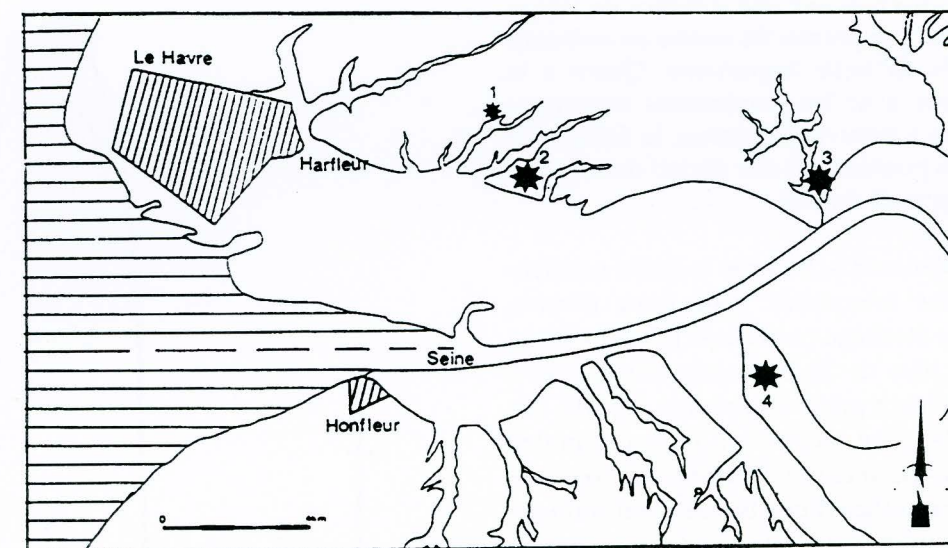


Fig. 3: haut - Répartition des sites de hauteur à l'entrée de la Seine: 1. Saint-Aubin-Routot; 2. Sandouville; 3. Tancarville/Saint-Nicolas-de-la-Taille; 4. Saint-Samson-de-la-Roque.
bas - Reconstitution hypothétique de "Routot II" (dessin Emmanuel GHESQUIÈRE).

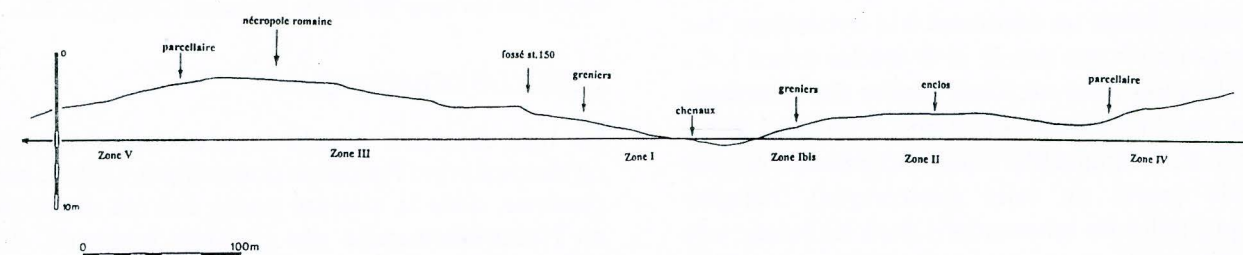


Fig. 4: Hautot-le-Vatois "La Plaine du Bosc Renault", profil en long du site.

Les sondages effectués sur une distance de 800 m n'ont cependant pas permis de mettre en évidence d'autres fossés de taille importante. Quant à la contemporanéité avec les nombreuses structures, elle est difficile à prouver. Toutefois, le fossé a dû jouer, de par sa position, un rôle décisif dans l'aménagement progressif du site.

Dans un premier temps, il forme la limite occidentale d'une zone interprétée, sous toute réserve, comme aire de stockage centralisée (2), car elle est composée de plus de 28 bâtiments sur 4, 6 et 9 poteaux, rattachés a priori au premier Âge du Fer. Il s'agit en effet d'un secteur qui n'est pas pollué par des vestiges postérieurs. Situé dans ce contexte, le fossé fait donc office d'une barrière qui souligne l'activité particulière du site et dont la nature défensive est toute relative car un éventuel talus ne peut être érigé qu'à l'extérieur, les bâtiments étant localisés très proche du rebord de fossé. L'hypothèse qu'il ne s'agit pas d'habitat mais d'un espace destiné à emmagasiner les denrées est renforcée par la présence de graines dans le comblement des trous de poteaux et par la faiblesse quantitative du mobilier exhumé du fossé. En effet, seul un gobelet à panse droite et lèvres incisées a été trouvé à un mètre de profondeur.

Resté ouvert très longtemps comme en témoigne le mobilier de l'époque antique attesté dans les derniers vingt centimètres de son comblement, il n'a donc « piégé » que très peu de matériel, à l'exception d'un lingot en fer (fig. 5) exhumé dans la partie supérieure du niveau médian du remplissage. Conservée sur 43 cm, cette tige est large de 5 cm et pèse 744 g. Il s'agit d'un *currency bar*, objet relativement bien connu en Angleterre au I^{er} siècle avant J.-C. (LONGWORTH *et alii*, 1986 : 63). Il ne semble pas exclu que de tels articles, employés comme monnaie d'échange, circulaient bien avant cette date, puisqu'ils sont remplacés par des produits finis à La Tène finale (COLLIS, 1992). Ces lingots répondent à la nécessité d'acquérir du fer sous une forme travaillée. Si la présence d'une telle barre à l'intérieur des terres donne un argument à la dynamique des échanges au cours des II^e et I^{er} siècles avant J.-C., son abandon dans un fossé suscite des interrogations, car il s'agit, tout de même, d'un objet d'une valeur non négligeable. Outre l'explication la plus simple (perte ou rejet quelconque), Hingley évoque, telles les inhumations dans les fossés, une fonction symbolique comme dépôt (HINGLEY, 1990).

(2) - Le tamisage des prélèvements d'un ensemble sur poteaux a permis de sélectionner des graines. Toutefois, l'étude de celles-ci n'a jamais été réalisée.

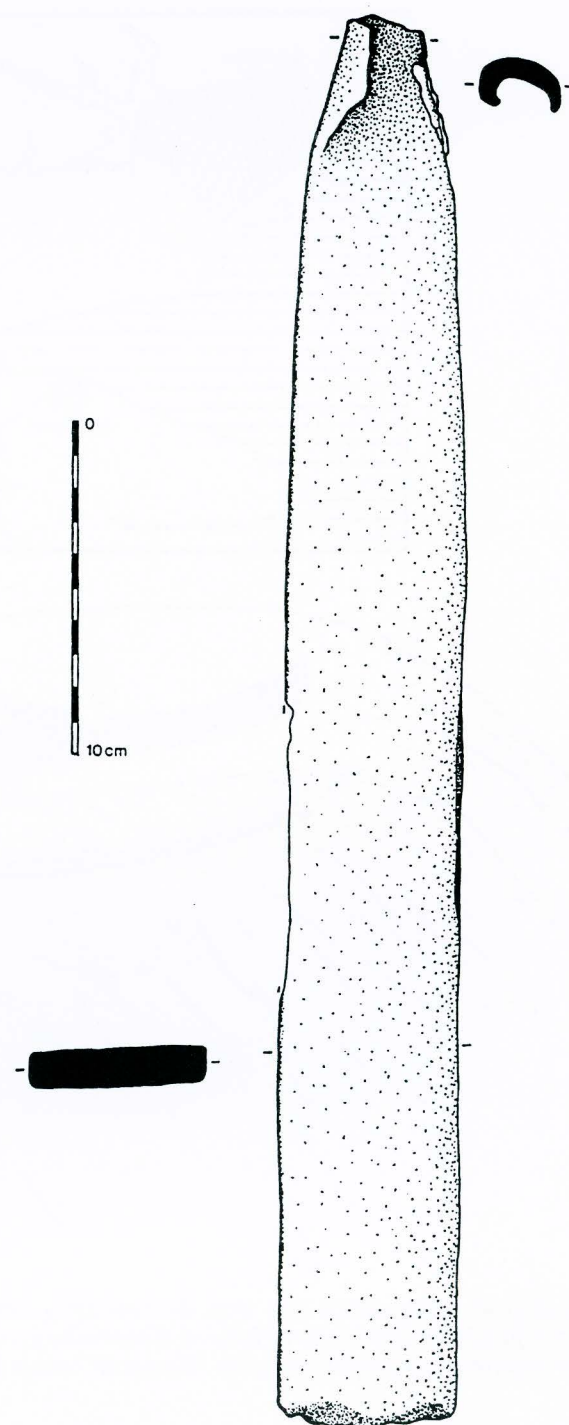


Fig. 5: Hautot-le-Vatois "La Plaine du Bosc Renault", lingot en fer issu du fossé 150 (dessin Emmanuel GHESQUIÈRE).

L'ENCLOS DOMESTIQUE

Le type d'enclos attesté le plus fréquemment concerne *a priori* l'enceinte domestique. Celle-ci est pourvue, dans la majeure partie des cas observés en Haute-Normandie dès La Tène moyenne, de bâtiments de stockage et/ou silos, de rares bâtiments de surface plus conséquente, de rigoles de séparation et de citernes. Le mobilier reflète des activités artisanales telles que le tissage, la mouture et la petite métallurgie en faible quantité. Leurs

productions sont *a fortiori* destinées à la consommation propre des occupants. À l'extérieur de l'enclos, on observe quelques témoins ténus de voirie et de parcellisation ainsi que des mares. Enfin, les données palynologiques nous renseignent sur des pratiques agricoles et pastorales (les ossements étant absents, on ignore tout de l'élevage dans ce secteur) et, par conséquent, de l'occupation du territoire environnant. L'outillage agricole proprement dit est, au contraire, très rare. Le terme générique de « ferme » désigne au mieux le statut de ces établissements. La conception même de l'enclos suggère, par ailleurs, la mixité des activités. Il est le décor où se jouent la vie humaine mais aussi celle du bétail. En effet, les vastes fossés, souvent doublés de talus internes ou pourvus de palissade, forment non seulement un obstacle visuel dans le paysage, mais aussi une barrière physique. Ce constat est encore valable aujourd'hui en Normandie au travers des clos-masures où une zone centrale (jardin, verger, pâturage ou petite culture) et les bâtiments sont ceinturés par des talus plantés (3) et dont les fonctions primaires de l'enclos se rapportent aux activités qu'il abrite, sur la protection contre le vent, par exemple, et sur l'exclusion (interdire d'entrer) et le gardiennage (empêcher de sortir) de l'homme et des animaux.

Nous atteignons là un niveau de planification des terres au moyen de fossés délimitant des parcelles selon l'usage spécifique (près/champs, habitat, nécropole). Les gisements de Saint-Aubin-Routot "Le Four à Chaux I et II" et de Cottévrard "La Plaine de la Bucaille" répondent parfaitement à ce schéma (4) tout en apportant des renseignements supplémentaires quant au statut des occupants.

Le premier site présente une enceinte de 45 x 50 m (2500 m²) pourvue de deux ouvertures : une située à l'ouest d'une largeur de 4 m, la seconde à l'est et dont la largeur minimum mesure 7,5 m (fig. 6, page suivante). L'agencement des vestiges à l'intérieur (bâtiment sur sablières, bâtiments annexes, fosses) de l'enclos fait apparaître, en négatif, des structures fantômes évoquant ainsi l'existence d'un passage ou d'un axe de circulation central reliant les deux ouvertures, dont celle de l'ouest peut être interprétée comme entrée, tandis que la seconde serait plutôt un accès vers un deuxième enclos ou des parcelles agricoles. Toujours selon l'agencement des structures internes, une frange vierge entre celles-ci et le fossé suggère l'existence d'un talus. Toutefois, il n'est pas exclu que le fossé fût, à un moment donné, palissadé à en croire le profil en Y très marqué près de l'entrée ouest. Signalons également

(3) - Ce système est appelé, par ailleurs, « fossé » dans le langage traditionnel, sans qu'il y ait pour autant un aménagement en creux qui précède la structure en élévation.

(4) - Un projet de publication est en négociation.

une stratigraphie plus complexe et un matériel plus abondant à proximité des ouvertures.

Une petite nécropole composée de cinq tombes, distante de 170 m du centre de l'enclos, se greffe sur la trame parcellaire. Le mobilier funéraire permet non seulement de mieux évaluer la chronologie, mais également d'appréhender le statut des habitants sachant qu'une tombe de guerrier a été mise au jour. Celle-ci a livré une bouterolle à échelle en fer et des anneaux en bronze (de suspension ou de harnachement?). L'étude du mobilier et la stratigraphie rattachent l'habitat au moment charnière de La Tène C2/D1 et la nécropole à La Tène D1.

Le site de Cottévrard "La Plaine de la Bucaille" est composé d'une succession de trois enclos minimum aménagés *a priori* dans un registre préconçu. L'enclos 1, le plus tardif, se présente sous forme d'un rectangle de 2500 m² matérialisé par un fossé double. Il recèle un bâtiment érigé le long du fossé. Dans la portion située à l'arrière du bâtiment, une concentration de céramique et de rognons de silex a été mise en évidence. Plusieurs fosses et un bâtiment de petite taille se localisent dans l'angle sud-ouest. L'enclos 2 adopte une forme trapézoïdale irrégulière à double fossé et dont la surface est inférieure à 1000 m². Divisé en deux parties par une séparation interne, il abrite deux bâtiments à abside et portique. Entre ces deux enclos, une zone vierge de 2000 m² s'intercale. Selon les données palynologiques, elle semble avoir servi comme aire de pacage, tandis que le secteur situé à l'est de l'enclos 1 témoigne de l'existence de champs cultivés ou, du moins, d'un passage de céréales. Les structures qui s'étendent entre les deux concentrations de sépultures concernent un silo et une fosse destinée à la décantation d'argile.

Un premier espace funéraire, situé en dehors de l'habitat, ne semble pas clôturé. Il est composé principalement d'inhumations dont la sépulture fondatrice est ceinturée par un enclos carré de faible profondeur. Des premières incinérations s'installent dans ce même secteur. Celles de la dernière phase sont aménagées dans la zone vierge entre les enclos 1 et 2, puis à l'intérieur de l'enclos 2 probablement abandonné.

Grâce aux données issues des zones sépulcrales, une occupation assez longue des lieux peut être envisagée. Elle s'échelonne sur plus de 150 ans, de La Tène C1 jusqu'au début de La Tène D2. Les divers composants que constituent les offrandes évoquent une certaine hiérarchie dans l'éventail social des habitants. Comme à Saint-Aubin-Routot, il y figure une tombe de guerrier. Parmi les inhumations, une tombe exceptionnellement pauvre (pas de matériel céramique) a cependant livré une ceinture en fer (mailles aplaties) pourvue d'un crochet en bronze, élément relativement bien repré-

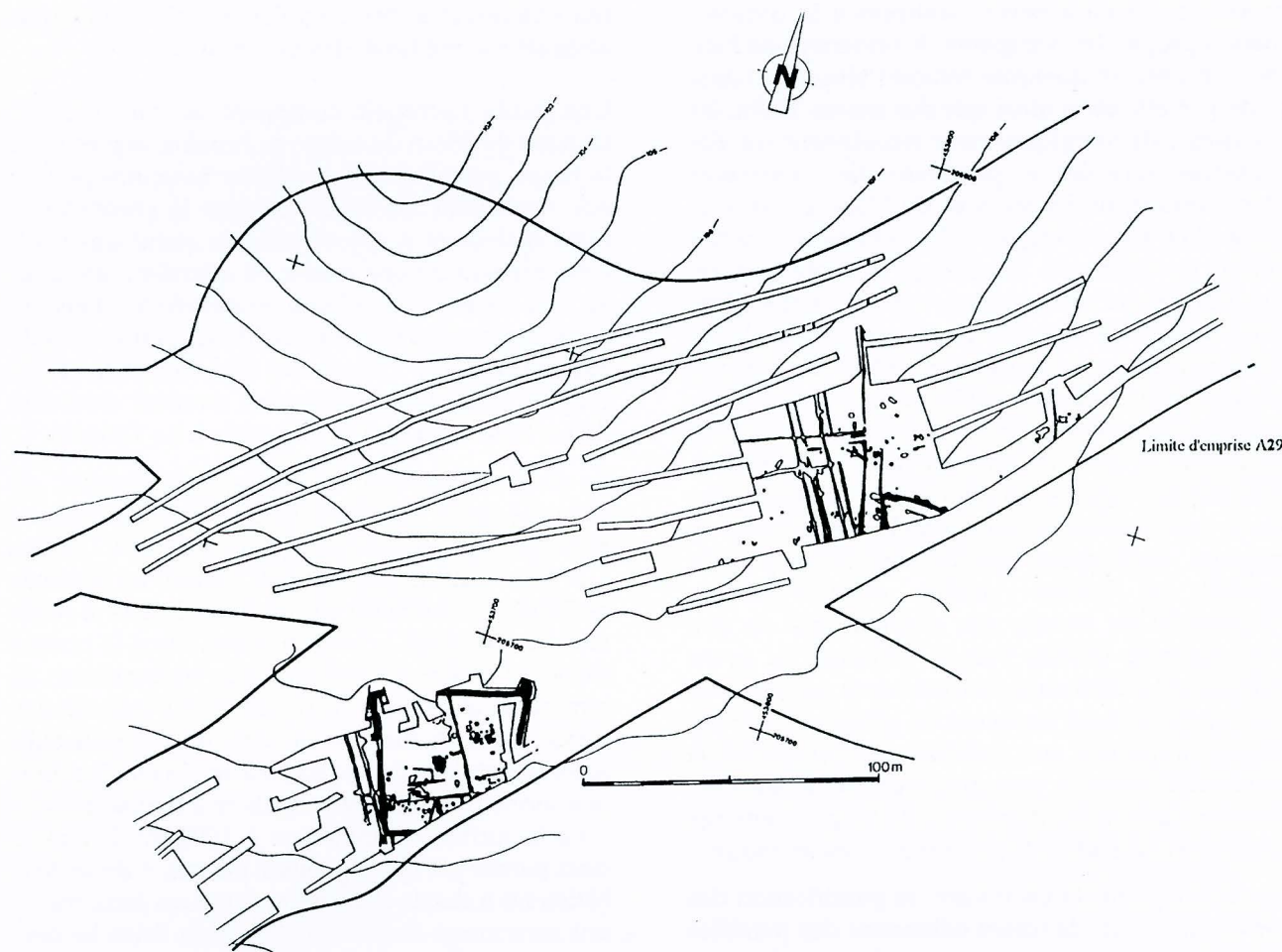


Fig. 6: Saint-Aubin-Routot "Le Four à Chaux I et II", plan d'ensemble.

senté dans un contexte de La Tène C1 et fréquemment attesté en Suisse dans des tombes féminines.

Rappelons également la position topographique favorable du site de Cottévrard. D'une altitude moyenne de 165 m, le plateau de "La Bucaille", en position d'interfluve, présente une surface plane ou faiblement mamelonnée de 120 ha en pente douce vers le nord. Il est naturellement délimité sur ses côtés ouest et nord par la vallée encaissée de la Dreule où coule un ruisseau encore actif, et au nord-est par un talweg aménagé en chemin creux le séparant du lieu-dit "Le Fief-Toubert". Un promontoire de forme quadrilatère se détache ainsi du paysage.

Il est tout à fait plausible que le gisement de « hauteur relative », dont seul une infime partie a été affectée par les fouilles, ait joué un rôle dans la délimitation territoriale parce que localisé sur la ligne de partage des eaux entre les territoires des Calètes et des Véliocasses. Cette occupation « à l'intérieur des terres » se situe probablement sur la frange du *pagus* des Calètes. Toutefois, de par sa culture matérielle et ses coutumes funéraires, cette nécropole s'apparente

à celles trouvées au confluent de la Seine, de l'Eure et de l'Andelle, dans le pays des Véliocasses.

DISCUSSION ET CONCLUSION

LA CARACTÉRISATION DES FOSSÉS ET LEUR FONCTION

Les fossés des deux premiers gisements, désignés comme « puissants », se matérialisent comme des structures larges de 3 à 4 m en moyenne et conservées sur une profondeur de plus de 2 m. La stratigraphie complexe suggère que ces fossés sont restés ouverts longtemps et plus particulièrement celui de Hautot-le-Vatois avec son profil irrégulier. Le profil en V du fossé de Saint-Aubin-Routot "Routot I et II" était soit protégé, soit entretenu systématiquement. Pour le premier, on estime la durée de l'occupation à plusieurs siècles, pour le second de quelques décennies seulement.

Les enclos domestiques possèdent des fossés considérablement moins importants. Large de 1 m environ, sa profondeur n'excède guère 1 m. Le comblement se révèle relativement homogène. Le profil en V aux parois régulières suppose une protection par-

ticulière de celles-ci, tandis que le profil en Y aux contours francs évoque l'existence d'une palissade. Dans les deux cas, le fossé est aménagé pour circonscrire un espace que l'on désire marquer et qui se détache de son environnement naturel. À Saint-Aubin-Routot, le fossé combiné au talus a permis la construction d'un monument massif dont la signification première est d'être vu de loin. À Hautot-le-Vatois, au contraire, le talus externe a pu servir de barrière pour retenir l'eau venant du versant et le fossé pour drainer enfin l'eau vers la vallée du Veraval. La zone de stockage étant majoritairement implantée en bas de versant, il s'agit là d'un moyen de prévention afin de mettre le surplus de la production agricole à l'abri.

Quant à l'habitat, l'enclos ceinture l'aire de vie et les activités artisanales sont séparées des champs (la survie) et des nécropoles (la mort). Ces trois unités forment un ensemble pour lequel le terme « propriété » ne peut être appliqué car nous ne sommes pas en mesure de déterminer si les occupants sont propriétaires ou seulement fermiers. L'espace funéraire, délimité individuellement ou non, s'associe de part sa position dans la trame parcellaire et s'intègre à l'ensemble.

À DÉFAUT D'UN MODÈLE RÉGIONAL...

Les quatre gisements évoqués, ainsi que les exemples exposés lors de la table ronde, démontrent par leur chronologie ainsi que par leur nature que le fossé et en l'occurrence l'enclos ceinturent des unités très diversifiées.

Toutefois, la démonstration que nous avons établie dans les paragraphes ci-dessus manque, en l'état actuel des connaissances, de profondeur car nous ne sommes pas en mesure de dresser une image régionale des occupations à l'Âge du Fer en Seine-Maritime. Tout d'abord, la linéarité du projet n'offre qu'un reflet du potentiel archéologique. Rares sont, en effet, les enclos décapés sur la totalité de leur étendue. De plus, trop de lacunes persistent tant au point de vue de la chronologie que de l'interprétation individuelle de nombreux sites proches dans leur structuration notamment de Saint-Aubin-Routot "Le Four à chaux I et II" et de Cottévrard. De fait, une synthèse de modélisation d'habitat clôturé dans son contexte socio-économique se veut prématurée, même si une première tentative a été entreprise pour les sites de La Tène finale (BLANCQUAERT 2000). Car l'image, aussi par-

tielle qu'elle apparaît, suggère tout de même une multiplication des établissements ruraux et une intensification de l'agriculture dès le milieu du II^e siècle av. J.-C., dont les motivations peuvent être multiples et, *a priori*, d'ordre socio-économique. Cependant, avant de parler d'une mutation agricole (FAJON *et al.* 2000), il reste à s'interroger sur l'étendue d'une unité agricole, telle qu'elle a été décrite ci-dessus. Il semble, afin de rentabiliser l'exploitation par rapport au trajet à parcourir, qu'au-delà de 800 à 1000 m, le coût du transport devient trop important. Il n'est donc pas impossible de trouver systématiquement une ferme dans un rayon d'un kilomètre. Cependant, s'agit-il d'un hameau ou seulement d'une même unité agricole qui se déplace dans l'espace, en cas de nécessité, lors de l'appauvrissement des sols? Pour identifier ce phénomène, un bon phasage chronologique et une étude de la répartition spatiale des divers types de gisements, régionale et interrégionale, s'imposent. Cet exercice exige des résultats comparables car ils doivent être soumis à une exploitation statistique. Ceci implique une approche méthodologique et un traitement similaire selon le type et la conservation des sites (MALRAIN 2000) dès la phase d'évaluation, puis la fouille, éléments-clefs qui font souvent défaut dans la problématique scientifique.

En l'absence donc d'une image régionale, un dernier paramètre peut être abordé afin d'apporter une explication supplémentaire au phénomène représenté par le « fossé ». Il s'agit de l'environnement géographique dans lequel opère une équipe de fouille et dans lequel l'homme protohistorique s'est implanté. À plusieurs reprises, il a été constaté que, lors du creusement des fossés d'enclos, on a cherché à atteindre le limon à doublets, perméable, sous-jacent au limon argileux et imperméable. Sa fonction de drain n'est alors plus à démontrer. Il semble donc, qu'à l'époque laténienne, l'homme était capable de planifier et de maîtriser son environnement au-delà des contraintes naturelles et de fait, de gagner du terrain. Dans cette optique, la multiplication des installations rurales, si elle s'est réellement produite, serait alors le résultat d'une nouvelle organisation territoriale instaurée avec la population locale. Elle aurait permis de rentabiliser la productivité et de répondre à une demande externe (habitats fortifiés, *oppida*, sanctuaires...).

BIBLIOGRAPHIE

BLANCQUAERT Geertrui (2000) – « L'intensification de l'habitat et la standardisation du mobilier en Pays de Caux (76) », dans *Les installations agricoles à l'Âge du Fer en France septentrionale*, Actes du colloque de Paris, 1997, Presses de l'École normale supérieure.

COLLIS John (1992) – *The European Iron Age*, London 192 p.

COLLIS John (1993) – « Structures d'habitat et enceintes de l'Âge du Fer », dans *Fonctionnement social de l'Âge du Fer. Opérateurs et hypothèses pour la France*, Lons-le-Saunier, 1990, p. 231-238.

FAJON Phillipe et LEPERT Thierry (2000) – « Mutation agricole à la fin de l'Âge du Fer », dans *Les installations agricoles à l'Âge du Fer en France septentrionale*, Actes du colloque de Paris, 1997, Presses de l'École normale supérieure.

HINGLEY Richard (1984) – « The Archaeology of settlement and the social significance of space. », dans *Scottish Archaeological Review*, vol. 3, part 1, p. 22-30.

HINGLEY Richard (1990a) – « Bounderies surrounding Iron Age and Romano-British settlements », dans *Scottish Archaeological Review*, vol. 7, p. 96-103.

HINGLEY Richard (1990b) – « Iron Age Currency Bars: The archaeological and social context », dans *Archaeological Journal*, 147, p. 91-117.

LONGWORTH Ian, ASHTON Nick et al. (1986) – « Prehistoric Britain », dans *Archaeology in Britain since 1945*, p. 13-72.

MALRAIN François (2000) – « Contribution à l'étude des fermes », dans *Les installations agricoles à l'Âge du Fer en France septentrionale*, Actes du colloque de Paris, 1997, Presses de l'École normale supérieure.

MENEZ Yves (1994) – « Les enclos de type "ferme indigène" en Bretagne: quelques réflexions issues de treize ans de fouilles », dans *Les installations agricoles de l'Âge du Fer en Ile-de-France*. Actes du colloque de Paris, 1993. *Études d'histoire et d'archéologie*, vol. IV, p. 255-27